



REGLEMENT DU CENTRE DE LOISIRS.

Le centre de loisirs fonctionne tous les mercredis et les vacances scolaires.
(Vacances d'Hiver, Vacances de Printemps, Vacances de Juillet, Vacances de la Toussaint)

1 – ADRESSE :

64 Grand' Rue 78520 SANDRANCOURT Tel : 01 34 97 00 02

2 – HORAIRES

Horaires d'accueil sont les suivants :

Accueil de 7h30 à 9h jusqu'à 18 h, pour tous les enfants (possibilité de récupérer les enfants à partir de 17 h).

Les parents devront prévoir un repas froid ou à réchauffer dans un sac chaque jour.
(Les contenants devront être compatibles avec les fours à micro-ondes).

Le centre offre le goûter aux enfants (gâteaux et boissons).

Les retards : Au cas où un enfant serait présent à l'heure de fermeture : après avoir épuisé toutes les possibilités pour joindre les personnes autorisées à venir chercher l'enfant, le personnel présent devra faire appel à la gendarmerie la plus proche qui lui indiquera la conduite à tenir.

3 – INSCRIPTIONS

Mercredi :

L'inscription se fait pour une période complète entre chaque vacances.
Toute annulation doit se faire 72 heures avant pour le mercredi.

Vacances :

L'inscription se fait pour la période définie avant chaque vacances.
Toute annulation doit se faire 1 semaine avant pour les périodes de vacances.

Tout enfant inscrit sur le planning, tout enfant présent une demi-journée = le forfait journalier sera appliqué.

La municipalité demande aux parents de s'engager sur la présence de leurs enfants.

4 – TARIFS

1 Enfant : 15 €

2 Enfants : 25 €

3 Enfants : 40 €

Modalités de paiements : La mairie vous adressera une facture en fin de mois.

5- ASSURANCES

La mairie est assurée pour les risques incombant au fonctionnement du service périscolaire.
Il revient aux parents de prévoir une assurance en responsabilité civile pour les dommages que leurs enfants sont susceptibles de causer à un tiers pendant les horaires de fonctionnement du service.

6 -DISCIPLINE

Les enfants doivent respecter le personnel et lui parler avec politesse.
Les enfants doivent prendre soin des jeux et équipements mis à leur disposition.

7 - FONCTIONNEMENT GENERAL

Les enfants seront donc accueillis habillés.
Pour l'accueil les enfants devront être accompagnés jusqu'à un membre du personnel, aucun enfant ne quittera l'établissement non accompagné par une personne dûment autorisée par les parents sauf autorisation sur fiche de renseignements.
Aucun médicament ne pourra être donné par le personnel de l'encadrement sauf PAI.
Pour éviter toute absorption intempestive, les parents veilleront à ce que leur enfant ne soit muni d'aucun médicament.

*Mairie – 105 rue du Vieux Puits – 78520 Saint Martin la Garenne
Tel : 01 34 77 07 72 – Fax : 01 34 77 96 54*

Email : mairiesaintmartinlagarenne@wanadoo.fr - Site : saint-martin-la-garenne.fr